Gouvernement du Québec
Ministère de la justice

PROCÈS-VERBAL
(en matière CIVILE)

N° de dossier **500-11-048909-152**	Cour ☐ du Québec ☒ **supérieure**
Nom du juge **L'HONORABLE DANIELLE TURCOTTE, J.C.S. JT 1490**	Inscription ☐ par défaut ☐ ex parte ☒ contestée
Chambre ☒ **CIVILE** ☐ **FAMILIALE** Salle n°	Référée de la salle Date 28 avril 2020

☒ **PARTIE REQUÉRANTE** ☒ **PRÉSENTE** ☐ **ABSENTE**

STRATECO RESOURCES INC.	**Me JOSEPH REYNAUD (P)**
	Me VINCENT LANCTÔT-FORTIER (P)
	STIKEMAN ELLIOTT
	M. Guy Hébert, président **(P)**

☒ **PARTIE MISE EN CAUSE** ☐ **PRÉSENTE** ☒ **ABSENTE**

ERNST & YOUNG INC.	**Me MARTIN DAIGNEAULT (A)**
	ERNST & YOUNG INC.
	M. Michel Marleau, contrôleur **(P)**
	Me MARC DUCHESNE (P)
	BORDEN LADNER GERVAIS

☐ **PARTIE** ☐ **PRÉSENTE** ☐ **ABSENTE**

Nature de la cause **ORDER EXTENDING THE STAY OF PROCEEDINGS**

$

Greffière **LAURENCE PLAAT**	Interprète Nil	Sténographe Nil

ENREGISTREMENT MÉCANOGRAPHIQUE

DÉBUT AM: **11h00**	FIN AM: **11h17**	DÉBUT PM:	FIN PM:
Compteur cassette AM		Compteur cassette PM	

AFFAIRES RÉFÉRÉES AU MAÎTRE DES RÔLES

☐ pour encombrement
☐ suite à une demande des parties
☐ suite à une ordonnance du juge
☐ cause en progrès

Temps prévu

☐ affaire réglée hors cours
☐ affaire rayée
☐ affaire en délibéré
☐ affaire en délibéré après notes
☐ jugement rendu le _____
☐ autre :

Remarques

Date 28 avril 2020	Signature de la greffière	Signature du juge (s'il y a lieu)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District MONTRÉAL

N° 500-11-048908-152

ENREGISTREMENT

M

Dist.	An	Mois	Jour	Cas.

Dist.	An	Mois	Jour	Cas.	Salle	Piste

RÉFÉRENCES

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE DE GESTION

28 avril 2020

11h00 *DÉBUT DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE*

Appel de la cause et identification des personnes présentes en ligne.

M. Michel Marleau, contrôleur

M. Guy Hébert, président de Strateco Resources inc.

Me Joseph Reynaud

Me Vincent Lanctôt-Fortier

Me Marc Duchesne

Le Tribunal adresse un mot de bienvenue aux participants de la conférence.

11h03 *Le Tribunal demande à Me Reynaud d'introduire la demande.*

Me Reynaud souligne au Tribunal que la demande pour une prolongation de la période jusqu'au 31 août 2020 a été notifiée à la liste de distribution et aux avocats en faisant partie. Le dépôt du rapport du contrôleur a aussi été partagé à la liste de distribution.

La demande n'est pas contestée.

Me Reynaud mentionne au Tribunal que, selon la pièce R-3, le dépôt de la demande d'autorisation d'appel devant la Cour suprême a été accepté.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District MONTRÉAL

N° 500-11-048908-152

ENREGISTREMENT

M
Dist. An Mois Jour Cas.

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

RÉFÉRENCES

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE
DE GESTION

28 avril 2020

Par ailleurs, Me Reynaud indique au Tribunal que les discussions se poursuivent entre la compagnie et le prêteur intérimaire Third Eye Capital. Ils avaient convenu de démarrer un processus pour vendre les actifs, mais vu la pandémie le tout ne s'est pas réalisé.

11h07 *Le Tribunal n'a pas de question sur la demande qui parle par elle-même, et invite Me Duchesne ou M. Marleau à s'exprimer sur le rapport du 21 avril 2020.*

11h08 *Me Duchesne s'adresse au Tribunal indiquant que les coûts d'opération sont minimes vu que la compagnie n'opère plus. Le but est d'attendre la décision de la Cour suprême sur la demande d'autorisation et de rester à l'affût pour le processus de la vente des actifs ainsi pour ce faire, ils ont besoin de temps.*

11h10 *Le Tribunal demande à M. Marleau s'il appuie la démarche et la mise en place pour le financement.*

M. Marleau souligne au Tribunal qu'à la mi-février ils avaient commencé le processus de mettre en vente les actifs, mais avec la pandémie tout a été arrêté.

11h12 *Le Tribunal précise que le but de la période de prolongation jusqu'au 31 août 2020 permettrait d'avoir des nouvelles de la Cour suprême et à maximiser les chances de vente des actifs.*

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District MONTRÉAL

N° 500-11-048908-152

ENREGISTREMENT

M

Dist.	An	Mois	Jour	Cas.

Dist.	An	Mois	Jour	Cas.	Salle	Piste

RÉFÉRENCES

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE
DE GESTION

28 avril 2020

M. Marleau s'adresse au Tribunal.

11h13 *Le Tribunal mentionne ne plus avoir de questions vu la clarté du rapport et les explications fournies.*

11h14 *Me Reynaud s'adresse au Tribunal (Re : projet de jugement en format Word).*

Le Tribunal déclare que le jugement sera rendu aujourd'hui selon les conclusions du projet (R-1) et sera envoyé par la suite à la liste de distribution.

11h17 *Fin de la conférence téléphonique.*

Laurence Plaat, g.a.c.s.